

# A propos de la démocratisation de l'accès au diplôme supérieur

V. Vandenberghe

Janvier 2005

La présente note rassemble quelques résultats d'analyses réalisées ces derniers mois en rapport avec la question de la démocratisation de l'accès au diplôme d'enseignement supérieur.

## **1. Probabilité d'accès au diplôme supérieur selon le diplôme de la mère : essai d'analyse de l'évolution intervenue depuis 1960 au moyen d'une enquête auprès des adultes**

Source : Vandenberghe, V. (2004).

(...) Les questions à ce niveau sont nombreuses et nous n'avons pas l'intention de les traiter toutes, faute des données adéquates notamment. Plus modestement, (...), notre objectif premier est la mise en évidence de tendances longues concernant une dimension de l'équité: celle de l'(in)équité d'accès au diplôme.

Notre acception du terme équité est ici assez conforme au sens de *fair equalities of opportunities* chez Rawls (1971). La théorie de la justice sous-jacente aux résultats présentés ici consiste à veiller à ce que chacune des catégories prises en considération (les filles versus les garçons, les riches versus les pauvres, les étrangers versus les nationaux, ...) ait, globalement, la même probabilité statistique (ou chance) de décrocher un certain diplôme. Dit autrement encore, il s'agit de tendre vers une situation où les caractéristiques héritées n'affectent pas, en moyenne, la probabilité de décrocher tel ou tel diplôme.

Pour quantifier cette conception de l'(in)équité, nous utilisons le panel belge des ménages (Panel Survey of Belgian Households, PSBH); singulièrement le questionnaire administré au printemps 2000. La grande originalité et le grand intérêt de ce questionnaire est qu'il interroge les individus simultanément sur leur diplôme le plus élevé et celui de leurs parents<sup>1</sup>. Nous disposons donc, via cette source, d'un trait hérité (nous retenons le diplôme terminal de la mère, généralement plus prédictif de la réussite ou l'échec scolaire) que nous pouvons croiser avec le niveau d'éducation. Il nous est ainsi permis d'évaluer l'intensité de la relation entre l'un et l'autre, et de mesurer le degré d'iniquité..

L'état de la société idéal, conforme à la théorie de la justice esquissée plus haut, serait celui où le niveau de diplôme de la mère n'a aucune influence sur la probabilité d'accéder à un certain niveau d'éducation. La réalité révélée par nos calculs est à l'évidence tout autre. Les graphiques 1 et 2 illustrent l'existence d'une forte inégalité des chances d'accès au diplôme. En

---

<sup>1</sup> C'est à ce genre de question que nous pensons lorsque nous proposons de collecter de l'information sur la démocratisation des études dans le cadre de l'enquête INS/Eurostat.

2000, dans l'ensemble Wallonie-Bruxelles<sup>2</sup>, par rapport à un individu dont la mère a au mieux terminé le primaire, celui dont la mère est diplômée du supérieur a 34% de chances en plus d'accéder au diplôme secondaire. Ce chiffre est de 14% en Flandre. Le point positif est que l'écart selon le diplôme de la mère a diminué considérablement entre 1960 et 2000 (Graphique 1). Il était, en 1960, de 177% en Flandre et de 99% dans l'ensemble Wallonie-Bruxelles. En d'autres termes, l'accès au diplôme secondaire s'est considérablement démocratisé et est devenu plus équitable.

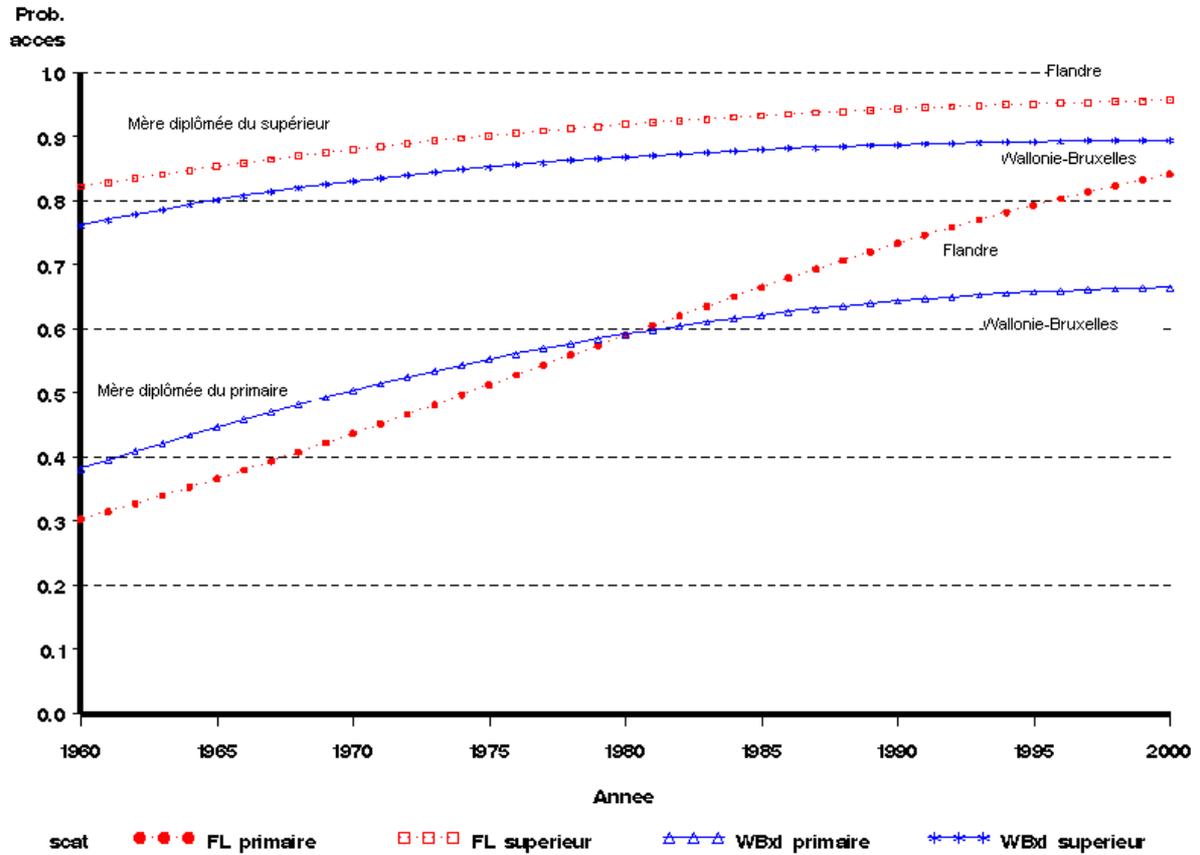
La situation est moins favorable concernant l'accès au diplôme supérieur (universitaire ou non-universitaire, graphique 2). En 2000, dans l'ensemble Wallonie-Bruxelles, par rapport à un individu dont la mère a un niveau primaire, celui dont la mère est diplômée du supérieur a 153% de chances en plus (2,5 fois plus) d'accéder au diplôme secondaire. Ce chiffre est de 135% (2,3 fois plus) en Flandre. A la différence de celles du secondaire, ces valeurs n'ont pas véritablement diminué depuis 1960. Et ceci traduit la persistance d'un assez fort degré d'iniquité dans l'accès aux diplômes délivrés par l'enseignement supérieur.

On notera enfin que la Flandre, au départ d'une situation en 1960 synonyme de plus grande iniquité d'accès, fait aujourd'hui mieux que l'ensemble Wallonie-Bruxelles. C'est tout particulièrement vrai pour l'accès au diplôme secondaire. Notons que l'on observe aussi une plus grande équité de l'enseignement secondaire en Flandre dans les études récentes sur les acquis en math, en sciences ou en lecture.

---

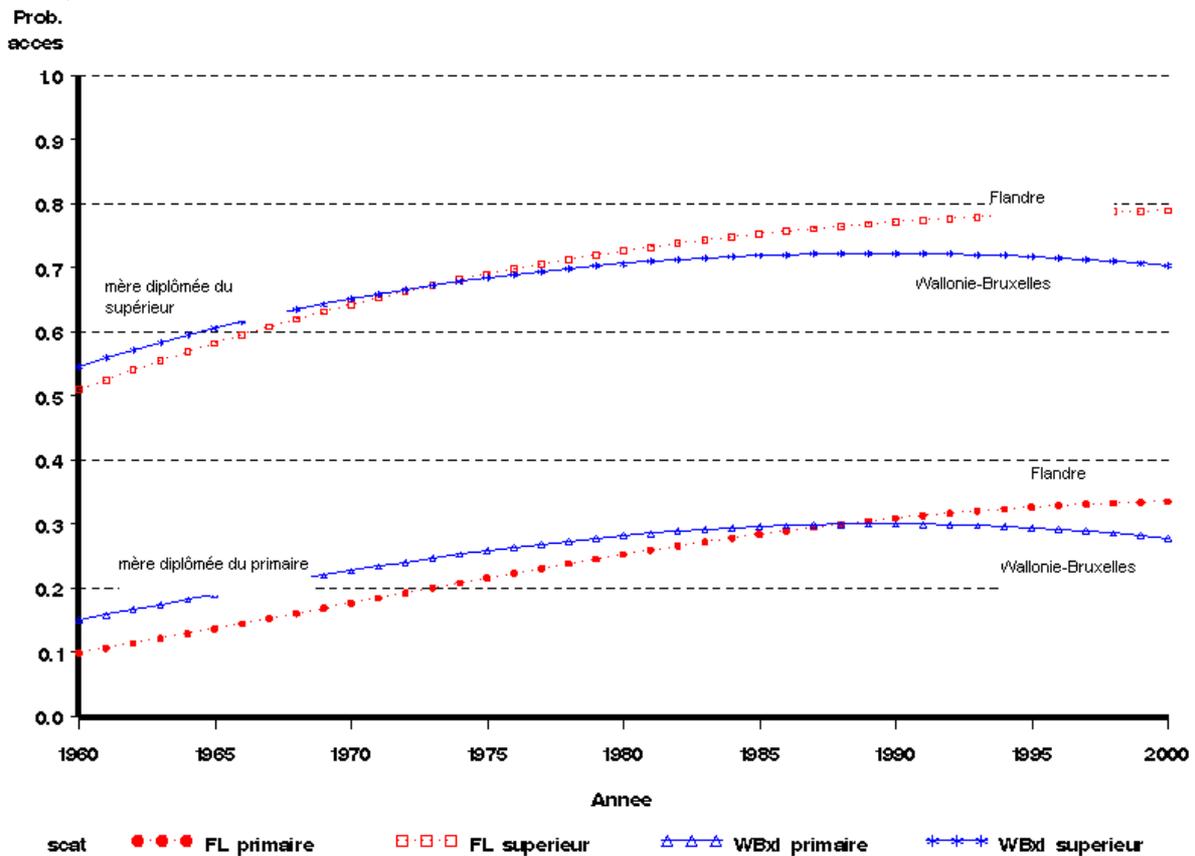
<sup>2</sup>Nous n'avons pu distinguer Bruxelles de la Wallonie en raison du trop faible nombre d'individus interrogés à Bruxelles que pour estimer valablement le modèle logistique dont les résultats sont présentés ici.

Graphique 1 – Evolution de la probabilité d'accès à l'âge de 25 ans au diplôme secondaire en fonction du diplôme de la mère: 1960 à 2000. Flandre (FL)<sup>o</sup> vs. ensemble Wallonie-Bruxelles (Wbxl)



Source: PSBH (2000)

Graphique 2 – Evolution de la probabilité d'accès à l'âge de 25 ans au diplôme supérieur en fonction du diplôme de la mère: 1960 à 2000. Flandre (FL) vs. ensemble Wallonie-Bruxelles (Wbxl)



Source: PSBH (2000)

## 2. L'aval : le rendement monétaire (élevé) de l'investissement éducatif

Source : de la Croix, D. & Vandenberghe, V. (2004)

A l'aval des études se joue la question de la valorisation des diplômes. Et cette dernière est susceptible d'affecter l'intérêt que les individus portent aux études.

Le tableau ci-après présente (colonne 'Observed') le rendement monétaire<sup>3</sup> d'une année d'étude additionnelle réussie. L'estimation est réalisée pour la Belgique, par province, au moyen des données du PSBH<sup>4</sup> de 2000. Elle agrège les effets 'prime salariale' et 'prime à l'emploi'. C'est notamment ce dernier facteur qui tire vers le haut les rendements de l'investissement éducatif à Liège et dans le Hainaut.

Il ressort de ce tableau qu'étudier est une opération éminemment 'rentable' pour un individu, particulièrement dans les régions les plus sinistrées sur le plan économique et social.

<sup>3</sup> A comprendre comme celui d'un livret d'épargne ou d'un bon du trésor

<sup>4</sup> Panel Survey of Belgian Households

Table 23: Baseline case versus observed situation

	Observed	Baseline	Subsidy rate
Antwerp	8.67	7.45	16.34 %
Limburg	6.07	5.05	20.22 %
East Flanders	7.84	6.61	18.64 %
West Flanders	6.75	5.43	24.32 %
Flemish Brabant	7.57	6.45	17.36 %
Brussels-Capital	8.49	7.58	12.06 %
Walloon Brabant	8.80	7.79	12.87 %
Namur+Luxemburg	7.52	6.26	20.13 %
Liege	14.11	13.10	7.64 %
Hainaut	13.06	11.73	11.30 %
Belgium	8.64	7.44	16.17 %

Baseline case: no taxes, no unemployment benefits, no education spending.

### 3. L'amont ou le problème du faible score des élèves d'origine modeste à 15 ans

Source : Pisa 2000, nos calculs

Plutôt à l'amont cette fois, l'enquête Pisa 2000 permet de prendre la mesure de la faible propension des élèves francophones d'origine modeste à accéder aux savoirs de base ; lesquels savoirs constituent probablement une condition nécessaire à la réussite d'études supérieures.

Le graphique qui suit renseigne le pourcentage d'élèves ayant un profil socioéconomique faible<sup>5</sup> obtenant un score en lecture parmi les meilleurs<sup>6</sup>. On note en particulier que la Communauté française (BELF) est le lieu où ce pourcentage est le plus faible (8,1%). Précisons que la 'norme' implicite à ce graphique est de 30%. Une situation synonyme d'équité au sens de Rawls (cfr point 1, supra) nécessiterait que 30% des individus d'origine modeste -- mais également 30% de ceux d'origine moyenne ou forte -- accèdent à un score supérieur ou égal au 7<sup>ème</sup> décile<sup>7</sup> de la distribution des scores. Aucun pays n'y parvient. Mais certains s'en rapprochent : la Finlande, la Corée du Sud, le Japon ou l'Islande.

<sup>5</sup> Les élèves appartenant au 3 premiers déciles de la distribution de l'indice socio-économique (les 30% les plus défavorisés)

<sup>6</sup> Un score égal ou supérieur au 7ème décile de la distribution des scores (les 30% des scores plus élevés)

<sup>7</sup> Soit la valeur du score (ici en lecture) au-delà de laquelle se situent 30% des élèves ayant pris part au test.

